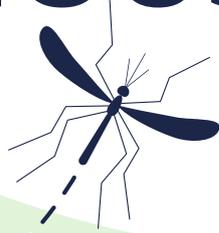


LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE



**L'AFFAIRE DE
TOUS !**

1 À SAVOIR :

- Le moustique tigre pond uniquement dans des récipients artificiels, pas en milieu naturel
- Il évolue dans un rayon de 100 à 150 m
- 80% des gîtes larvaires sont en domaine privé

2 LES ACTIONS DE LA MAIRIE

- Pulvérisations régulières de larvicides bio afin de traiter les points sensibles sur le domaine public. La prochaine a lieu fin juillet 2025 selon les conditions météorologiques
- Achat et positionnement de pièges mécaniques, dans les lieux publics (écoles, jardin de la bibliothèque....)
- Mise en place de nichoirs à mésanges (prédateurs du moustique tigre)
- Application en points bas des zones d'eaux stagnantes des bâtiments et voiries publics (caniveaux, avaloirs, réserves d'eau, gouttières...) d'une huile bio formant un film à la surface de l'eau pour empêcher la ponte d'œufs. Ce film crée une barrière physique qui reste pendant des semaines, offrant une protection durable.
- Mise à disposition de sable pour les coupelles des plantes au cimetière
- Des élus et agents formés par l'Agence Régionale de la santé (ARS) sont vos référents et à votre disposition pour répondre à vos questions et se rendre chez vous pour vous conseiller. Si vous êtes intéressé, merci d'adresser un mail à mairie@pompignac.fr

Nota : Seule l'ARS a autorité pour déclencher une opération de démoustication par pulvérisation et uniquement en cas de risque de contagion.

